

## Enquêtes PPRE, maintiens, 108h... : ne renvoyons rien !

Il est vrai qu'en cette période de l'année, les directeurs sont à la recherche d'occupations diverses...

Afin de piloter son propre système, le Dasen demande des réponses qui doivent correspondre à ses attentes administratives pour appuyer le choix d'une politique pour l'école que nous ne partageons pas.

Aujourd'hui, les collègues sont contraints de formaliser leurs pratiques sur papier pour qu'elles soient reconnues et prises en compte alors que cela est inefficace et très coûteux en temps.

De même le nombre de maintiens est un indice qui permettrait au directeur académique d'annoncer fièrement lors du prochain CDEN que le pilotage de son département est parfait : moins d'élèves redoublent et le nombre de PPRE augmentant, une réponse efficace à la difficulté scolaire est sous-entendue! Il oubliera à nouveau de préciser que les enseignants sont contraints et forcés de ne plus faire redoubler sur la base d'injonctions hiérarchiques. Il leur est demandé de remplir des dossiers de plus en plus complexes pour justifier des décisions de conseils des maîtres qui, à juste titre, sont dépossédés de leurs prérogatives...

Le système est donc parfait, la boucle est bouclée !

Le changement, dans notre département, ce n'est manifestement pas pour maintenant !

**Bien sûr, pour le SNUipp26, il n'est pas question de renvoyer ce type de documents !**

**En cas de difficultés, prenez contact avec les représentants des personnels du SNUipp26.**

## Phase d'ajustement : 26 juin

Les services de l'inspection académique avait annoncé, à tort, que le projet d'affectation des collègues sans poste serait connu à compter du 12 juin. Bien sûr, il n'en est rien car la CAPD qui étudie les refus de temps partiels se tiendra le 18 juin. L'administration pense pouvoir informer les enseignants à partir du 21 juin (au mieux !). Les représentants des personnels SNUipp demandent, à nouveau pour cette année, que la liste des collègues sans poste ainsi que celle des postes restés vacants leur soient communiquées, afin que l'équité et la transparence soient respectées.

Nous vous adressons une fiche de saisie de vœux : alors que le Dasen nous certifie que cela n'est pas possible, cette fiche est envoyée aux enseignants par l'IA dans d'autres départements.

Afin de montrer qu'un autre fonctionnement pour cette phase d'ajustement est possible, ce que souhaitent les enseignants et le SNUipp26, remplissez cette fiche, communiquez-la aux services de l'IA et n'oubliez pas de nous en envoyer une copie.

## CAPD le 18 juin 2012

La CAPD aura lieu le lundi 18 juin 2012, à partir de 14h30.

L'ordre du jour est le suivant :

- approbation du procès verbal de la CAPD du 21 mai 2012 ;
- examens des refus / replis de temps partiels
- tableau d'avancement à la hors-classe
- examen des demandes d'ineat / exeat
- questions diverses...

N'hésitez pas à nous appeler, rapidement en cas de problème.

Les résultats seront en ligne sur notre site. Vous pourrez également nous contacter dès le lendemain.

**Retrouvez toutes ces infos et bien d'autres sur le nouveau site du SNUipp-FSU 26 : <http://26.snuipp.fr/>**